

Conformément aux dispositions de l'article 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse doit être jointe au budget annexe.

Les orientations principales du budget 2022

- Démarrage de l'opération d'aménagement de l'extension de la ZAE de la Demi-Lune, choix de la gestion (Régie directe ou concession)
- Début des opérations de viabilisation

Rappel de l'historique :

La CCVVS a acquis un terrain annexant la ZAE de la DEMI-LUNE pour une extension de cette dernière.

Après consultation des services de la DGFIP, il a été convenu du programme suivant :

1°/ Acquisition du terrain par la CCVVS :

Cette opération a été réalisée en 2021 via le budget principal de la CCVVS.

2°/ Création d'un budget annexe "ZAE"

La création de ce budget annexe a été réalisée le 15 février 2022.

Ce budget Annexe est soumis à la nomenclature budgétaire M57 en raison de la nature de l'opération et une gestion en comptabilité de stock.

3°/ Transfert des écritures comptables du Budget Principal (BP) vers le BA

En 2022, après création et mise en place du budget annexe, il convient de transférer les écritures comptables constatées en 2021 (acquisition du terrain, frais de faisabilité...) du Budget principal vers le Budget Annexe afin d'individualiser les opérations relatives aux opérations d'aménagements.

4°/ Orientations principales du budget 2022

- Démarrage de l'opération d'aménagement de l'extension de la ZAE de la Demi-Lune, choix de la gestion (Régie directe ou concession)
- Début des opérations de viabilisation

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : 813 448.66 €

1.1 Les recettes

a. Recettes réelles

Elles correspondent au transfert d'opérations réalisées sur le budget principal de la communauté de communes et devant être basculées au budget annexe, elles représentent la somme de 38 168.66 €

Section	Imputations	Libellés opérations	Budget Principal		Budget Annexe	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement/ Fonctionnement	1322/ 757	Subv Etude AMO	37 978.20			37 978.20
Fonctionnement/ Fonctionnement	75888 / 757	Reverst Frais de notaire	190.46			190.46

b. Recettes d'ordres

Il s'agit d'opérations ne nécessitant pas de mouvement financier. Pour 2022, elles sont de l'ordre de 775 280 €.

Ces écritures touchent les comptes de variation de stock pour :

- 700 000 € : acquisition du terrain
- 71 640 € : avance remboursable du budget principal
- 3 640 € : intérêt de l'emprunt pour l'acquisition

Pour information, les acquisitions et aménagements de terrains, dans un budget annexe sont des dépenses de fonctionnement contrairement à un budget principal où ces dépenses se retrouveraient dans la section d'investissement.

1.2 Les dépenses

a. Les charges à caractère général

Ces dépenses concernent le transfert des écritures 2021 réalisées sur le budget principal de la communauté de communes.

011 - Charges à caractère général	768 000
ACQUISITION DU TERRAIN (constatation)	700 000
ETUDE AMO (constatation)	59 400
FRAIS DE NOTAIRE	8 000
FRAIS D'EMPRUNT	600

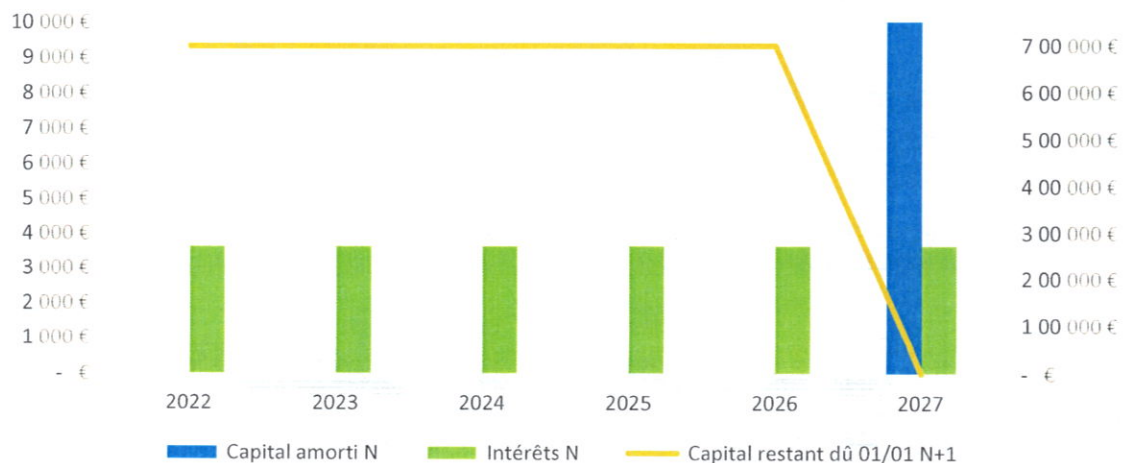
b. Les autres charges de gestion courante En K€

La somme de 38 188.66 € est inscrite sur ce chapitre afin de couvrir les dépenses liées au démarrage d'opérations de viabilisation.

c. Les charges financières

Les intérêts de la dette sont provisionnés à hauteur de 3 640 €.

Etat de la dette BA ZAE de la CC Vexin Val de Seine



Année	Capital amorti N	Intérêts N	Capital restant dû 01/01 N+1
2022	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2023	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2024	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2025	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2026	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2027	700 000,00 €	3 640,00 €	- €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT : 771 640 €

Dans le cadre d'un budget annexe de lotissement la section d'investissement est peu sollicitée.

2.1 Les recettes :

Pour 2022, les seules opérations sont le transfert de l'emprunt du budget principal vers le budget annexe pour un montant de 700 000 € et une avance remboursable de 71 640 €

2.2 Les dépenses :

Ces écritures touchent les comptes de variation de stock pour :

ACQUISITION DU TERRAIN	700 000
ETUDE AMO	59 400
FRAIS DE NOTAIRE	8 000
FRAIS D'EMPRUNT	600
INTERET D'EMPRUNT	3 640

